

## Le synode sur le Moyen-Orient et la question de la liberté religieuse

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Episcopats locaux](#)

**Date :** 19 octobre 2010

La Relation post disceptationem, dont nous avons commencé à lire des extraits ce matin, [évoque](#) également la liberté religieuse (dont on sait qu'elle demeure l'un des principaux problèmes doctrinaux dans l'interprétation de Vatican II):

"La liberté religieuse est une composante essentielle des droits de l'homme. Le manque de liberté religieuse est le plus souvent associé à la privation des droits fondamentaux. La liberté de culte est un aspect de la liberté religieuse. Dans la plupart de nos pays, elle est garantie par les constitutions. Mais même là, dans quelques pays, certaines lois ou pratiques en limitent l'application... La liberté religieuse n'est pas un relativisme qui considère toutes les croyances égales. Elle est la conséquence du devoir que chacun a d'adhérer à la vérité, par un choix convaincu de conscience, et en respect à la dignité de chaque personne... La liberté religieuse comporte aussi le droit à l'annonce de sa foi, qui est un droit et un devoir de toute religion."

Sans prétendre (naturellement!) résoudre ici les difficiles questions relatives à cette liberté religieuse, je note:

- 1) Qu'elle se présente dans ce texte comme un droit opposable aux persécuteurs (y compris étatiques).
- 2) Qu'elle refuse de considérer toutes les croyances égales (par définition, si l'on est chrétien, on estime que le christianisme est la vérité, ce qui implique que l'islam ou toute autre religion présente une part d'erreur).
- 3) Qu'elle est une conséquence du devoir que nous avons à l'égard de la vérité.